

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**  
**285<sup>EME</sup> REUNION**  
**13 JUILLET 2011**  
**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**PSC/PR/PS/2.(CCLXXXV)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 285<sup>ème</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UA**

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 285<sup>ème</sup> réunion tenue le 13 juillet 2011, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la situation en Libye et le suivi de la décision de la 17<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil a réitéré la conviction de l'UA que seule une solution politique permettra de répondre aux aspirations légitimes du peuple libyen à la démocratie, à la bonne gouvernance et au respect des droits humains, de réaliser une paix durable et de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays. A cet égard, le Conseil a souligné que les Propositions en vue d'un Accord-cadre pour une solution politique à la crise en Libye, telles qu'approuvées par la Conférence de l'Union à Malabo dans le cadre de la Feuille de route de l'UA et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, constituent une base viable pour la sortie de crise.

Le Conseil s'est félicité des mesures prises par la Commission dans le cadre du suivi de la décision de la Conférence de l'Union, y compris les diverses communications adressées à, et l'interaction avec, différentes parties prenantes internationales, notamment les Nations unies, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et l'Union européenne (UE), ainsi que des partenaires bilatéraux.

Le Conseil a exprimé son soutien à l'interaction technique entre la Commission et les représentants du Comité *ad hoc* de haut niveau et les parties libyennes, à savoir le Gouvernement de la Libye et le Conseil national de transition (CNT), prévue à Addis Abéba, le 19 juillet 2011. Le Conseil attend avec intérêt la participation des Nations unies à cette interaction, et ce dans le cadre du paragraphe 2 de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité.

Le Conseil a exprimé l'espoir que cette interaction sera l'occasion d'un échange de vues constructif sur les efforts de l'UA visant à trouver une solution durable au conflit en Libye, dans le cadre de ses Propositions en vue d'un Accord-cadre pour une solution politique, ainsi que de fournir les clarifications qui pourraient être nécessaires sur ces Propositions. Le Conseil a également exprimé l'espoir que l'interaction permettra de déterminer les prochaines étapes dans les efforts visant à trouver une solution politique au conflit, en particulier la tenue envisagée de négociations entre les parties, sous les auspices de l'UA et des Nations unies, avec le soutien de la Ligue des Etats arabes, de l'OCI et de l'UE.

Le Conseil a réitéré l'appel de l'UA aux parties libyennes pour qu'elles fassent preuve de la volonté politique requise, placent l'intérêt suprême de leur pays et de son peuple au dessus de toute autre considération, et apportent la coopération nécessaire à l'UA.

Le Conseil, soulignant une fois encore l'attachement de l'UA à la lettre et à l'esprit des résolutions 1970 et 1973 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, a réitéré l'appel de la Conférence de l'Union aux partenaires internationaux pour qu'ils soutiennent l'initiative africaine et la recherche d'une solution politique, comme le meilleur moyen d'atteindre les objectifs interdépendants de paix, de démocratie, de promotion de l'Etat de droit et de la réconciliation nationale en Libye. A cet égard, le Conseil attend avec intérêt les résultats de la 4<sup>ème</sup> réunion du Groupe international de contact sur la Libye, prévue à Istanbul, en Turquie, le 15 juillet 2011, avec l'espoir qu'elle permettra de renforcer significativement les efforts en cours en vue d'une solution politique au conflit libyen.

Le Conseil a encouragé le Comité *ad hoc* à poursuivre et à intensifier ses efforts, tel que mandaté par la Conférence de l'Union à Malabo, et conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, ainsi que du paragraphe 2 de la résolution 1973(2011).